

PLAN D' ACTIONS

ISSU DE LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

Avril 2022

FICHE N° 1

Thème n° 1 : Favoriser des pratiques individuelles durables

Objectif : Impliquer les pêcheurs dans la collecte d'informations et de données (quantitatives et qualitatives)

Besoins : Mieux connaître l'impact réel des pratiques/augmenter le taux de survie des individus relâchés/proposer une alternative à l'encordage qui prenne en compte le bien-être animal, tout en permettant de conserver le poisson vivant/limiter la pression de pêche sur les sites et les conflits d'usages/améliorer les connaissances biologiques et écologique sur le Mérou géant, tout en améliorant le suivi.

Actions : (propositions 1.2 ; 1.3 ; 1.4 ; 1.10 ; 6.3)

<u>Groupe de travail ou stratégie de mise en œuvre</u>	<u>Actions</u>	<u>Informations/remarques</u>	<u>Points de vigilance et leviers</u>	<u>Consentement</u>
GT Connaissance du projet Life BIODIV'OM (court terme)	<p>Créer un observatoire des pratiques de pêche*</p> <ul style="list-style-type: none"> Embarquement d'observateurs sur les bateaux pour former à la collecte d'informations et de données Mise à disposition de fiches ou carnets de terrain Collecte d'informations et de données au débarquement si pas d'observateur embarqué Test de matériel innovant (notamment comme alternative à l'encordage) <p>*no kill, encordage, ancrage/mouillage, manipulation, matériel utilisé, zones et profondeurs des captures, fréquence de pêche, nombre de bateaux sur site, encombrement</p> <p>Production d'un rapport et définition de la technique de no kill optimale pour le Mérou géant</p>	<p>Encordage :</p> <p>Il n'est peut-être pas nécessaire d'interdire l'encordage car peu de plaisanciers le pratiqueraient. Souvent les plaisanciers connaissent les sites où il y a du Mérou. Si un Mérou pêché n'est pas de taille suffisante selon eux, il est relâché directement.</p> <p>L'encordage ne concerne pas que le Mérou.</p> <p>Un filet pourrait être utilisé comme alternative à l'encordage pour conserver le poisson vivant. Quelle est la faisabilité ?</p> <p>Encombrement :</p> <p>Les sites de pêche du Mérou ne sont pas très nombreux. Le site des Battures du Connétable est essentiellement concerné. Qu'en est-il aussi des Iles du Salut ?</p> <p>Doit-on prendre en compte le statut de la pêche dans l'encombrement sachant que la réglementation est différente ?</p> <p>La question de la circulation sur un site a déjà été réfléchi dans certaines réserves naturelles. Il est possible de le faire sur les Battures du Connétable en évaluant sa capacité de charge (en prenant bien en compte la saisonnalité des activités, environ 5 mois par an).</p> <p>Ifremer fait de la collecte de données sur la pêche professionnelle, il ne faut pas hésiter à les solliciter pour obtenir les données !</p> <p>Voir le programme « RécréaFish » mis en place par Ifremer en Martinique. Il vise à acquérir des connaissances sur les pratiques de pêche. Le processus est à priori monté en deux étapes : une enquête large et une étude plus précise ciblée sur des volontaires.</p>	<p>Financements à trouver pour l'achat de matériel et l'embauche d'observateurs.</p> <p>Financements à trouver pour indemniser les pêcheurs si l'observateur prend la place d'un client.</p> <p>Quelles sont les modalités administratives pour que les plaisanciers embarquent des observateurs (ex : assurance) ?</p> <p>Si l'embarquement des observateurs sur les bateaux se fait sur la base du volontariat, l'échantillonnage des pêcheurs sera biaisé car les techniques les moins « clean » ne seront pas observées. Seuls les pêcheurs exemplaires seront d'accord pour être observés.</p>	<p><i>D'accord / pas d'avis, ne bloquera pas / ne peut se prononcer en l'état / désaccord</i></p> <p>11/ 1 /3 /0</p>
	<p>Améliorer les connaissances écologiques/biologiques* sur le Mérou géant</p> <ul style="list-style-type: none"> Embarquement d'observateurs sur les bateaux pour former à la collecte d'informations et de données 	<p>Certaines observations peuvent être faites par le plaisancier lui-même, d'autres nécessitent d'avoir un spécialiste à bord : organiser des sorties en binôme.</p>	<p>Cette mesure suscite quelques réserves par rapport à l'utilisation des savoirs.</p> <p>Financements à trouver pour l'achat de matériel et l'embauche d'observateurs.</p>	<p>14/ 1/ 0/ 0</p>

	<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition de fiches ou carnets de terrain Collecte d'informations et de données au débarquement si pas d'observateur embarqué Participation des pêcheurs à des programmes de recherche <p>*exemple : biométrie, espèces, âge, habitats</p>	<p>Ifremer fait de la collecte de données sur la pêche professionnelle, il ne faut pas hésiter à les solliciter pour obtenir les données ! Le projet ACOBIOM commence déjà à récolter des données sur le Mérou géant.</p> <p>La création du comité d'experts est essentielle. Il faut travailler en collaboration internationale afin de mutualiser les données et les connaissances. Il faudrait inclure le Suriname et le Guyana dans se groupe d'experts, ils ont sûrement des études sur le Mérou géant.</p> <p>Ajouter les associations naturalistes (Guyane Wild Fish) dans le groupe de travail connaissance.</p>	<p>Financements à trouver pour indemniser les pêcheurs si l'observateur prend la place d'un client.</p> <p>Des projets peuvent être financés sur l'évaluation des techniques de relâché par exemple.</p> <p>Ifremer à des données factuelles et non exhaustives, un observateur est nécessaire.</p> <p>L'embarquement d'observateurs est déjà mis en place systématiquement en France métropolitaine, mais manque en Outre-mer. Il est essentiel pour ne pas se baser uniquement sur les déclarations des pêcheurs.</p> <p>Quelles sont les réserves évoquées face à l'utilisation des savoirs ? (Voir point de vigilance)</p>	
--	---	--	--	--

Informations complémentaires : Il serait pertinent d'étendre à d'autres espèces. Il serait intéressant de s'inspirer de la gestion du Thon rouge en Méditerranée.

Sources de financement potentielles : Fonds FEDER et FEAMPA, subventions DGTM et CTG, Office de l'Eau.

Acteurs concernés : Guides de pêche, pêcheurs plaisanciers, pêcheurs professionnels, Ifremer, CRPMEM, GEPOG et chercheurs experts.

FICHE N° 2

Thème n° 1 : Favoriser des pratiques individuelles durables

Objectif : Partager/vulgariser les bonnes pratiques de pêche

Besoins : Se former, partager, diffuser les bonnes pratiques de pêche/partager les préoccupations des acteurs guyanais auprès des pêcheurs brésiliens, surinamais ou autres pour faire passer le message du besoin d'une gestion durable.

Actions : (propositions 1.1 ; 1.5 ; 3.7)

<u>Groupe de travail ou stratégie de mise en œuvre</u>	<u>Actions</u>	<u>Informations/remarques</u>	<u>Points de vigilance et leviers</u>	<u>Consentement</u>
GT Connaissance du projet Life BIODIV'OM (court terme)	<p>Former au no kill, à la manipulation, au relâché, à la conservation du poisson vivant et au matériel spécifique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sessions de formation • Tuto vidéo • Production d'un guide de bonnes pratiques et du no kill • Autres ? 	<p>La pêche au mérou est très sélective et peut facilement être régulée par le pêcheur lui-même.</p> <p>La canne et la corde sont plus durables que la pêche au filet. Cette méthode est la plus sélective actuellement. C'est une pratique et non un engin de pêche.</p> <p>La formation aux « bonnes pratiques de pêche » pourrait être rendu obligatoire avant la délivrance d'une licence de pêche (voir d'une licence spécifique au mérou).</p> <p>La formation est à mettre en place dans la formation des marins et guides de pêche.</p>	<p>Le matériel utilisé pourrait-être réglementé comme aux USA. A approfondir (hameçon circle-hook sans arillon, hameçon type Permasteel, etc).</p> <p>Attention la canne et la corde, selon leur utilisation, peuvent ne pas être des techniques durables. Une étude est à mener.</p>	<p><i>D'accord / pas d'avis, ne bloquera pas / ne peut se prononcer en l'état / désaccord</i></p> <p style="text-align: center;">15/ 0 /0 /0</p>
	<p>Partager les pratiques au sein des associations de pêche</p>			Co-construction avec les associations.
GT Sensibilisation et Valorisation du projet Life BIODIV'OM (court à moyen terme)	<p>Sensibiliser les pêcheurs illégaux</p>	<p>L'action doit se limiter aux eaux territoriales guyanaises ou sinon nécessite un cadre renforcé de coopération internationale.</p> <p>3 catégories de pêcheurs illégaux sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Illégaux étrangers - Braconniers ou « faux professionnels » qui revendent du poisson sans être en règle. Certains pensent que ces pêcheurs n'ont pas lieu d'être et doivent être régularisés. D'autres pensent qu'il doit y avoir de la prévention avant exécution de la loi. - Peuples autochtones (plaisanciers)/pêcheurs de subsistance. Ils pêchent dans l'illégalité aux yeux de la loi car avec des filets non réglementaires. 	<p>Le dialogue est-il possible avec les pêcheurs illégaux ?</p> <p>Quelle est la faisabilité ?</p>	<p>Illégaux étrangers : 0 /0 /1 /14</p> <p>Braconniers : 5 /0 /2 /8</p> <p>Peuple autochtone : 13 /0 /1 /1</p>
	<p>Sensibiliser les pêcheurs professionnels à la conservation du poisson vivant (éthique, bien-être animal)</p>	<p>On parle bien ici de trouver une alternative à l'encordage.</p> <p>La bonne pratique de conservation du poisson vivant pourra être définie suite à l'étude des pratiques de pêches (action de la FICHE N°1).</p> <p>Peut-être que si le poisson est destiné à être consommé (pêche professionnelle) il ne doit pas être question de le conserver vivant.</p> <p>Si les pêcheurs assistent à la formation/stage de bonnes pratiques, ils pourraient recevoir un financement de « bon matériel » pour la conservation du poisson pour remplacer l'encordage.</p>	<p>Quels peuvent être les financements ?</p>	8/ 2/ 5/ 0

Informations complémentaires :

Sources de financement potentielles : Fonds FEDER et FEAMPA, subventions DGTM et CTG.

Acteurs concernés : Pêcheurs professionnels, guides de pêche, pêcheurs plaisanciers, pêcheurs illégaux, CRPMEM, GEPOG, chercheurs experts et professionnels de la communication.

FICHE N° 3

Thème n° 2 : Pérenniser les activités liées à la pêche du Mérou géant

Objectif : Favoriser l'accès à la formation et l'accompagnement des pêcheurs

Besoins : Pérenniser et dynamiser la filière professionnelle en intégrant les jeunes guyanais/structurer les activités de tourisme de pêche.

Actions : (propositions 2.7 ; 2.8 ; 2.11 ; 2.13 ; 3.5 ; 5.7)

<u>Groupe de travail ou stratégie de mise en œuvre</u>	<u>Actions</u>	<u>Informations/remarques</u>	<u>Points de vigilance et leviers</u>	<u>Consentement</u>
Document Stratégique de Bassin Maritime piloté par la DGTM	Créer un centre de formation pour marins pêcheurs (professionnels)	Mutualiser les modules transversaux de formation (ex : gestion d'entreprise).	Barrière de la langue. Disponibilité de financements ? Nécessite une amélioration des conditions de travail pour attirer les jeunes.	<i>D'accord / pas d'avis, ne bloquera pas / ne peut se prononcer en l'état / désaccord</i> 15/ 0/ 0/ 0
	Développer un plan de financement pour l'accès aux formations pour les jeunes		Disponibilité de financements ? Possibilité d'accéder à l'aide à la continuité territoriale. Quelles conditions pour obtenir les aides à la formation ?	15/ 0/ 0/ 0
	Ouvrir des filières de formation (à préciser pour différencier avec les filières économiques) liées à la pêche sur le territoire	Ex. : CAP matelot, Bac pro conduite et gestion d'une entreprise maritime, option pêche.	Disponibilité de financements ?	15/ 0/ 0/ 0
GT Ecotourisme du projet Life BIODIV'OM	Développer des modules de formation moniteur-guide de pêche	Mutualiser les modules transversaux de formation (ex : gestion d'entreprise) avec le centre de formation pro. On peut envisager des sessions de formation tous les 2-3 ans.	Disponibilité de financements ? Quelle est la demande de formation en local ? Effectuer une consultation. Désaccord pour seulement un module de formation qui ne délivrerait pas un diplôme complet.	12/ 0/ 1/ 1
DGTM et CRPMEM ?	Accompagner les pêcheurs professionnels dans les formalités administratives	Ex. : remplissage des fiches de pêche, permis d'armement, il est parfois nécessaire de contacter des représentants ENIM et URSSAF en métropole. Tous les bateaux ne sont pas assurés, besoin d'accompagnement. Besoin d'une assistance et d'une veille sur les aspects juridiques. Certains armateurs oublient de remplir des papiers et sont pénalisés alors que les plaisanciers ou guides ne sont pas tous en règle. Une formation sur le remplissage des fiches de pêche a déjà été mise en place et un délai allongé pour le rendu des fiches a été instauré mais cela n'est pas suffisant. Un accompagnement sur le long terme avec une personne référente est souhaité. Les pêcheurs professionnels sont censés savoir effectuer ces formalités.	Barrière de la langue. Les fiches de pêche ont été conçues pour les navires européens et ne sont pas adaptées au contexte local. Ex. : la pesée du poisson à bord n'est pas possible.	14/ 0/ 0/ 1
Collectivité Territoriale de Guyane ?	Promouvoir le métier de pêcheur auprès des jeunes, créer des vocations		Nécessite une amélioration des conditions de travail pour attirer les jeunes. Quelle est la demande des jeunes en matière de formation aux métiers de la pêche ? (Des informations sont disponibles dans le rapport Deloitte sur le potentiel de développement économique durable de la Guyane).	14/ 0/ 1/ 0
	Evaluer la faisabilité d'une activité de pisciculture (étude de marché)	Pisciculture = tourisme à bord des bateaux de pêche professionnels. La formation au guidage permet de s'intéresser à la pêche tout en ayant de meilleures conditions de travail et une meilleure rémunération, une alternative économique intéressante.	Actuellement, les armements des navires ne le permettent pas en Guyane car il est impossible de prendre des civils. Cela nécessite en effet de répondre à des critères de sécurité importants. Les civils n'ont également pas le droit de pêcher. La proposition fait débat, car cette nouvelle pratique encouragerait la pêche du Mérou géant. Il faudrait en savoir plus et évaluer ce qui se fait au Brésil sur le sujet.	5/ 2/ 7/ 1

			<p>Accords pour une étude de faisabilité et étude de marché, mais semble difficile à mettre en œuvre dans l'état actuel de la flottille.</p> <p>Les professionnels ne sont pas censés faire concurrence aux guides de pêche.</p> <p>Pas attrayant pour les touristes d'aller avec des pêcheurs professionnels qui pêchent à la corde ou au filet. Irrégularité de certains pêcheurs.</p>	
--	--	--	--	--

Informations complémentaires : DSBM et plan pêche en cours : vérifier ce qui est proposé en matière de formation.

Formation GC compétences : actuellement seuls certains modules peuvent être passés avec cette société mais il n'est pas possible de passer un titre complet en Guyane.

Sources de financement potentielles : CTG, fonds européens.

Acteurs concernés : Pêcheurs professionnels, guides de pêche, population locale, centres de formation (BP JEPS, GC Compétences, autres ?), CTG, CRPMEM, Rectorat.

FICHE N° 4

Thème n° 2 : Pérenniser les activités liées à la pêche du Mérou géant

Objectif : Promouvoir une consommation durable des produits de la mer

Besoins : Pérenniser les activités de pêche professionnelle/valoriser les produits locaux.

Actions : (propositions 2.4 ; 2.5 ; 2.6)

Groupe de travail ou stratégie de mise en œuvre	Actions	Informations/remarques	Points de vigilance et leviers	Consentement
GT Sensibilisation et Valorisation du projet Life BIODIV'OM (court à moyen terme)	Sensibiliser les consommateurs, restaurateurs et revendeurs <ul style="list-style-type: none"> Création d'un guide de consommation responsable 	Informer sur les prix trop bas au détriment des pêcheurs, aux enjeux sur l'espèce, aux périodes de pêche de l'espèce, etc. Guide de consommation à étendre à l'ensemble des espèces commercialisables.	Désaccord sur le fait d'évoquer les prix dans le guide de consommation durable.	<i>D'accord / pas d'avis, ne bloquera pas / ne peut se prononcer en l'état / désaccord</i> 12/ 2/ 0/ 1
	Promouvoir le poisson dans la restauration collective <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les acteurs de la restauration collective à la consommation responsable et à l'accès à la ressource 	Etendre à d'autres espèces.	La promotion peut nuire à la conservation. Règles sanitaires strictes en restauration collective à prendre en compte. Cela peut augmenter la pression de pêche. Attention : l'avis des participants peut être différent en fonction de si l'action concerne le Mérou géant ou les autres espèces de poissons.	4/ 5/ 2/ 4
	Développer la vente directe		Diminuer les circuits de vente diminue les possibilités de contrôle. Il y a peu de mérous pêchés donc quand il y en a il est vendu très rapidement.	6/ 4/ 2/ 3
	Faire du Mérou géant un produit noble		Produit noble → augmentation du prix → augmentation du revenu pour les pêcheurs ...mais possible baisse de la consommation et de l'augmentation du braconnage et de la vente illégale. Cela ne ferait qu'augmenter la pression de pêche et les activités illégales. Cela priverait les locaux d'une ressource de qualité. Besoin de mieux comprendre ce que cela implique.	0/ 0/ 7/ 8
	Entamer les réflexions sur un plan d'export du poisson frais		Sur le prix, il faudrait créer des gammes, et que le prix augmente pour l'exportation (OP → promotion ailleurs) mais pas pour les guyanais, puisqu'il s'agit d'un des rares produits accessibles et de qualité. Le mérou n'est pas exporté selon les registres de douanes. Attention : l'avis des participants est différent en fonction de si la proposition concerne le mérou ou les autres espèces de poissons ! Y a-t-il assez de pêche pour exporter ? La demande locale n'est déjà pas satisfaite.	Pour le Mérou géant : 0 / 0 / 0 / 13 Pour les autres espèces : 11/ 0/ 0/ 0 En général : 0/ 2/ 1/ 0

Informations complémentaires : Il serait intéressant de créer une OP (Organisation Professionnelle) qui pourrait prendre en main ces sujets, soit ciblée sur le Mérou, soit rassemblant des pêcheurs d'une zone. Les OP ont des rôles de valorisation, de promotion, de représentation au plus près des pêcheurs (alors que le CRPMEM est plus politique, stratégique). Attention les dernières OP n'ont pas fonctionné à cause de problèmes de financements. Différents types d'organisation sont possibles, peut-être des subventions européennes ? Besoin de se renseigner.

Sources de financement potentielles : CTG.

Acteurs concernés : Pêcheurs professionnels, consommateurs, responsables de points de vente, CRPMEM, restaurateurs, restauration collective, DGTM/DAAF, ONG, CTG.

FICHE N° 5

Thème n° 2 : Pérenniser les activités liées à la pêche du Mérou géant

Objectif : Développer les infrastructures et les aménagements

Besoins : Améliorer les conditions de travail de la filière professionnelle/désencombrer les sites de pêche et limiter leur dégradation.

Actions : (propositions 2.1 ; 2.2 ; 2.10)

<u>Groupe de travail ou stratégie de mise en œuvre</u>	<u>Actions</u>	<u>Informations/remarques</u>	<u>Points de vigilance et leviers</u>	<u>Consentement</u>
Document Stratégique de Bassin Maritime piloté par la DGTM ? Collectivité Territoriale de Guyane ? Plan pêche ?	Améliorer les aménagements et les infrastructures (ports, points de débarquement, respecter les normes sanitaires, modernisation, création d'une criée, machines à glace, stations à essence détaxée, etc.)		Actuellement, les conditions de travail sont difficiles et beaucoup de marins étrangers ne restent pas plus de 6 mois. Le métier est peu attractif.	<i>D'accord / pas d'avis, ne bloquera pas / ne peut se prononcer en l'état / désaccord</i> 15/ 0/ 0/ 0
GT Connaissance du projet Life BIODIV'OM	Créer de nouveaux points de pêche (DCPs fixes sur le fond, récifs artificiels, épaves dépolluées)	<p>Dans la zone des 30 m pour éviter filets (cf. carte bathymétrique du SHOM).</p> <p>En placer dans des zones protégées ainsi que dans des zones pêchables.</p> <p>Utiliser des récifs artificiels spécifiques si possible avec des matériaux naturels et durables. Leur coût sera cependant plus élevé.</p> <p>Cela pourrait servir à d'autres espèces comme la Carpe rouge.</p> <p>Intérêt à placer ces dispositifs dans des zones accessibles sans permis hauturier pour permettre le développement de la pêche de plaisance. Au contraire, certains évoquent la nécessité de les placer au large pour favoriser la colonisation.</p>	<p>La réglementation actuelle sur les DCPs et épaves ne permet pas ces actions. Il n'est pas possible de couler les bateaux issus des saisies sur la pêche illégale. Proposer une évolution réglementaire (pourquoi pas pour les DOM en général) au vu de la situation particulière.</p> <p>Attention aux filets même si les dispositifs sont équipés de balises.</p> <p>Faire des tests pour mesurer l'efficacité avant d'élargir à des projets de plus grande envergure. Projets coûteux.</p> <p>Attention à la nocivité de certains matériaux (ex. des pneus).</p> <p>Problématique de l'envasement.</p> <p>Attention à l'augmentation de la pression de pêche si multiplication des spots sans augmentation de la ressource. Sur le Mérou, il est jugé peu probable que la multiplication d'habitats multiplie le nombre d'individus puisque la reproduction n'est pas avérée en Guyane.</p> <p>Nécessite des études de faisabilité, énormément de contraintes de mise en œuvre technique. Besoin de mieux évaluer les conséquences.</p>	0/ 4/ 11/ 0
	Aménager les points de pêche existants	<ul style="list-style-type: none"> • Installer des mouillages pour limiter la dégradation des fonds (Battures) • Faciliter le mouillage aux Iles du Salut (débarcadère) 	<p>Envisager l'interdiction de mouillage à l'ancre pour la préservation des fonds marins. La question de l'application hors site protégé se pose, voir la Martinique avec l'interdiction de mouillage sur les récifs coralliens.</p>	<p>Attention aux corps morts qui risquent de faciliter la pêche illégale.</p> <p>Etudier l'impact de l'ancrage en amont.</p> <p>Mise en garde sur la sensibilité du sujet.</p> <p>Attention, accord uniquement pour faciliter le mouillage au débarcadère des Iles du Salut.</p> <p>Attention désaccords essentiellement pour la proposition de mettre en place des mouillages aux Battures du Connétable. D'autres solutions existent (moteurs électriques), faisabilité par rapport au type de fond, facilitation de l'accès et donc potentielle augmentation de la pression de pêche notamment par des illégaux.</p> <p>Besoin de mieux évaluer la faisabilité.</p>

Informations complémentaires : DSBM et plan pêche en cours.

Sources de financement potentielles : Fonds européens, CTG, DGTM.

Acteurs concernés : Pêcheurs professionnels, plaisanciers, guides de pêche, DAAF/DM/DGTM, CTG, CRPMEM, GEPOG, Ifremer.

FICHE N° 6

Thème n° 3 : Valoriser les savoirs et savoir-faire locaux sur l'espèce et les pratiques

Objectif : Faire découvrir au grand public les métiers de la mer et les écosystèmes marins en Guyane

Besoins : Vulgariser/partager les connaissances afin de sensibiliser le grand public à la préservation du Mérou géant, et plus largement des ressources marines/faire découvrir différents métiers liés à la pêche et les produits de la mer pour permettre d'améliorer l'image de la pêche professionnelle et la promouvoir/valoriser les métiers et pratiques durables et sensibiliser les consommateurs à consommer local et des produits de qualité.

Actions : (propositions 3.1 ; 3.2 ; 3.3 ; 3.4 ; 3.8 ; 3.9)

<u>Groupe de travail ou stratégie de mise en œuvre</u>	<u>Actions</u>	<u>Informations/remarques</u>	<u>Points de vigilance et leviers</u>	<u>Consentement</u>
	<p align="center">Réaliser un spot vidéo pour valoriser les métiers de la pêche et les pratiques/techniques durables</p>	<p>Tous les acteurs pourraient être représentés (pêcheurs professionnels, pêcheurs plaisanciers, moniteurs-guides de pêche, agents de contrôle, jusqu'aux restaurateurs et consommateurs).</p> <p>Le spot vidéo pourra servir sur les animations lors des évènements.</p> <p><i>Souhaite s'impliquer : GEPOG, CRPMEM, IFREMER, WWF, DGTM, CTG</i></p>	<p>Financements ?</p>	<p><i>D'accord / pas d'avis, ne bloquera pas / ne peut se prononcer en l'état / désaccord</i></p> <p align="center">11/ 1/ 2/ 1</p>
<p>GT Sensibilisation et Valorisation du projet Life BIODIV'OM (court à moyen terme)</p>	<p align="center">Créer un livret sur les mérous en Guyane en y associant des conférences et un mini reportage vidéo</p>	<p>A destination du grand public. Quelques pages cartonnées. Gratuit.</p> <p>Thématiques abordées : Le Mérou géant, les autres mérous et les espèces associées, les travaux et connaissances scientifiques, les aspects environnementaux, l'écologie de l'espèce, les aspects socio-économiques et culturels, la pêche, la perception de l'espèce par la population, les efforts de contrôle, etc.</p> <p>Questionnement sur le fait de parler de la pêche ou du Mérou géant ? il est bien question de l'espèce ici.</p> <p>Il y a eu un petit livret réalisé sur le Mérou géant, mais informations très parcellaires.</p> <p>Les conférences grand public pourraient présenter le livret et son contenu pour en faire sa promotion.</p> <p>Traduction du livret en vidéo à destination du grand public (20-30 minutes, trop long ?).</p> <p>Peut servir d'introduction aux conférences.</p> <p>Peut intégrer des séquences déjà tournées.</p> <p>Ce livret pourra servir sur les animations lors des évènements</p> <p>Réaliser un spot par métier (marin-pêcheur, contrôleur, guide de pêche, restaurateur...) qui peut facilement passer en télé régulièrement, sinon cela fait un long documentaire.</p> <p>Peut être qu'un livre comme ceux de Kwata sur la loutre ou les tortues serait plus approprié qu'un livret de 4 pages qui fait très « prospectus ».</p> <p>Mais a-t-on assez de données pour faire cela ?</p> <p><i>Souhaite s'impliquer : GEPOG, CRPMEM, IFREMER</i></p>	<p>Financements ?</p> <p>Attention à ne pas augmenter la pression sur l'espèce.</p> <p>Faire le lien avec le GT connaissance : il faut d'abord en savoir davantage sur le cycle de vie avant de réaliser le livret.</p> <p>Porté par qui ? le GEPOG et le GEPOG produisent des supports de ce type.</p>	<p align="center">12/ 0/ 2/ 1</p>

	<p>Créer des animations auprès des scolaires</p>	<p>Le rectorat et les associations d'éducation à l'environnement devront être intégrés dans la démarche.</p> <p><i>Souhaite s'impliquer : GEPOG, CRPMEM, IFREMER</i></p>	<p>Financements ? Des animations sont déjà en cours dans le cadre du Life BIODIV'OM.</p> <p>L'organisation Meros do Brasil devra être associée pour bénéficier de son retour d'expérience et d'exemples d'outils pédagogiques.</p>	<p>14/ 1/ 0/ 0</p>
	<p>Animer des activités lors d'événements nationaux ou locaux (journée de la mer, journée du patrimoine, fête de la science, etc.)</p>	<p>Ne pas restreindre au Mérou géant car cela ne concerne que quatre* pêcheurs professionnels. Étendre à la mer.</p> <p>*remarque sur le nombre de pêcheurs au Mérou, surtout que ça peut changer.</p> <p><i>Souhaite s'impliquer : GEPOG, CRPMEM, IFREMER, APPG, Zen pêcheurs</i></p>	<p>Financements ?</p> <p>Au départ, il était proposé le « mois du poisson », mais point non partagé par tous car cela pourrait conduire à une augmentation de la pression sur le Mérou géant si ce dernier est trop mis en avant.</p>	<p>15/ 0/ 0/ 0</p>

Informations complémentaires : A étendre à d'autres espèces, la mer en général. Se référer aux actions réalisées dans d'autres territoires (Brésil).

Sources de financement potentielles : CTG, DGTM, Office de l'Eau.

Acteurs concernés : Meros do Brasil, pêcheurs professionnels, pêcheurs plaisanciers, guides de pêche, professionnels de la communication, Etat, rectorat, collectivités, scientifiques experts, GEPOG, WWF, GRAINE Guyane, CRPMEM, comité du tourisme, CTG, DGTM.

FICHE N° 7

Thème n° 4 : Gérer durablement les stocks tout en soutenant les filières

Objectif : Encadrer le prélèvement de Mérou géant

Besoins : Gérer les captures/limiter l'impact des activités de pêche sur le Mérou géant pour le préserver.

Actions : (propositions 1.6 ; 1.7 ; 1.8 ; 1.9 ; 2.3 ; 2.9 ; 6.1)

<u>Groupe de travail ou stratégie de mise en œuvre</u>	<u>Actions</u>	<u>Informations/remarques</u>	<u>Points de vigilance et leviers</u>	<u>Consentement</u>
GT Encadrement des pratiques du projet life BIODIV'OM	<p align="center">Mettre en place des licences spécifiques sur le Mérou géant pour les pêcheurs professionnels (nombre de bateaux autorisés à pêcher le Mérou géant par exemple, à approfondir)</p>	<p>Compenser l'impact des mesures de limitation pour les pêcheurs professionnels par une indemnité.</p> <p>Conditionner la licence ou la charte à la participation aux études scientifiques, à la formation. L'objectif n'est pas le contrôle mais la valorisation.</p> <p>Sur la condition de la licence/charte à la participation au suivi scientifique de l'espèce, quelques éléments sont émis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ce n'est pas dans les pratiques de l'Ifremer de participer à ce type de suivi car déjà beaucoup de mal à récupérer des poissons pour ses études, même contre rémunération. • Si on embarque à bord de ces bateaux, il faut proposer une participation financière (temps de préparation, encombrement, etc.). • Il y a eu une formation très récente au remplissage correct des fiches de pêche (obligatoire) en plusieurs langues. Nous pourrions voir dans quelque temps si elle a été utile. • On pourrait mettre en place un « numéro de téléphone Mérou » à appeler pour que l'Ifremer vienne prendre des mesures. Il est rappelé qu'un QR code est disponible pour les plaisanciers au dégrad et dans les magasins pour renseigner leurs observations liées au Mérou sur OBSenMER ou pour envoyer un mail/Facebook, mais que cela est très peu utilisé. 	<p>Les pêcheurs risquent de ne pas s'engager : ils ont déjà deux types de licence de pêche, et la charte n'est probablement pas un outil dont ils pourraient se saisir.</p> <p>Attention à la multiplication des licences si on en met une pour le Mérou géant.</p> <p>Quelle capacité de contrôle ?</p> <p>Contrôle uniquement s'il y a des licences. Suivi de la ressource à mettre en place en parallèle, mais Ifremer a déjà du mal à suivre cette pêche (besoin d'observateurs dédiés).</p> <p>➔ Envisager la mise en place d'un journal de pêche électronique comme les ligneurs avec des vérifications quelques fois dans l'année.</p>	<p>D'accord / pas d'avis, ne bloquera pas / ne peut se prononcer en l'état / désaccord</p> <p align="center">8/ 1/ 4/ 3</p>
	<p align="center">Stopper l'attribution de nouvelles licences professionnelles pour la pêche au Mérou géant à la corde ou la canne (dès lors que des licences sont en place)</p>		<p>Pas réalisable pour l'instant.</p> <p>Attention à ne pas stopper la libre entreprise.</p>	<p align="center">3/ 2/ 7/ 4</p>
	<p align="center">Mettre en place des licences de pêche communes avec le Brésil, Suriname et le Guiana</p>		<p>Cette proposition est jugée difficile voire impossible à mettre en place ou utopique car il n'y a pas de réciprocité entre ces différents pays sur la régulation des activités de pêche.</p> <p>Difficilement applicable sur la pêche au Mérou géant.</p>	<p align="center">1/ 2/ 2/ 11</p>
	<p align="center">Mettre en place un moratoire sur la pêche au Mérou géant pour les pêcheurs professionnels</p>	<p>Mise en place d'une indemnité compensatrice.</p>	<p>Désaccords forts, cette proposition est controversée.</p> <p>Il est nécessaire de connaître le stock, la ressource disponible en amont, avant de mettre en place ce type de mesure forte.</p> <p>Il est également nécessaire de connaître la capacité de charge des sites pour la pêche.</p> <p>Si la mesure d'un moratoire est prise, il n'y a plus de possibilité d'acheter du Mérou pour consommer (or, l'espèce serait très prisée) et cela nie à l'aspect culturel.</p> <p>Le moratoire est remis en question ce qui amène la discussion sur d'autres mesures alternatives envisageables.</p>	<p align="center">2/ 4/ 7/ 3</p>
	<p align="center">Limitier la pêche dans le temps et l'espace</p>	<p>Suite à la proposition d'interdiction de la pêche au Mérou en mangrove, il est identifié que le besoin est</p>	<p>Certains pensent que c'est inutile d'interdire la pêche en mangrove, mais plutôt en rivière.</p>	<p align="center">13/ 0/ 2/ 1</p>

	(limitation de la pêche à des zones ou à des périodes spécifiques, interdiction de la pêche en mangrove)	<p>essentiellement de protéger les juvéniles.</p> <p>Concernant la limitation des périodes de pêche, il faut prendre en considération que l'activité des plaisanciers est déjà saisonnière (état de la mer).</p> <p>Limitation à appliquer aux Battures du Connétable de janvier à mai par exemple. Des gens s'y rendent parfois à cette période.</p>	Contrôle par quel service ?	
	<p>Limiter le nombre de Mérous géants capturés (à l'aide de bagues, autres ?)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pêche professionnelle : lors de la haute saison (outils à définir) • Pêche plaisance 	<p>Cette mesure faisait écho à l'encombrement sur certains sites. Il est plutôt proposé de contrôler le permis hauteur sur les battures du Connétable, ce qui limitera déjà la présence de bateaux. Mais attention au report de ces bateaux vers les îles du Salut ! Le problème ne serait que déplacé.</p> <p>Alternative proposée : faire des zonages pour limiter l'encombrement.</p>	Proposition non partagée par les pêcheurs professionnels.	11/ 1/ 2/ 2
	<p>Réglementer la taille de l'individu capturé (cibler des individus selon le niveau reproductif, les migrations, le taux de mercure, tailles, etc.)</p>	<p>Pour protéger les juvéniles, il est proposé d'établir une maille à respecter pour tous les pêcheurs (professionnels et de loisir). Une taille maximale est aussi proposée dans l'établissement de cette maille, puisque l'espèce est soupçonnée de changer de sexe lorsqu'elle atteint une taille suffisante.</p> <p>Généralement, les mailles permettent au poisson de se reproduire au moins une année.</p> <p>Une étude sur la quantité de mercure dans la chair pourrait également permettre d'établir cette maille pour des raisons sanitaires (gros individus = bioaccumulation = danger pour la santé).</p>	<p>Il est nécessaire de connaître le cycle de vie de l'espèce pour établir cette maille. Bien que l'on ait déjà une idée de la taille minimale de reproduction.</p> <p>Il est indiqué qu'une mesure de ce type sans preuve que la population soit en danger ne sera pas acceptée. D'autres mettent en avant le principe de précaution, en rappelant le déclin prouvé de l'espèce sur le reste du continent. On rappelle également que l'Europe souhaitait une interdiction totale de la pêche au Mérou. Sans un pas en avant, cette interdiction totale risque de revenir sur la table. Un gros travail d'information puis de contrôle serait nécessaire, surtout qu'il n'existe à ce jour aucune maille en Guyane.</p> <p>Comment gérer la pêche de petits mérous dans les filets ? Ceux-ci deviendraient interdits à la vente, ce qui constitue à la fois du gâchis et un manque à gagner pour les pêcheurs.</p> <p>Quid du relâcher des petits mérous ? Quelle survie ?</p>	11/ 1/ 2/ 2

Informations complémentaires : Rappel sur la licence : il existe des licences européennes pour pêcher, puis des licences délivrées soit par l'Etat, soit le comité des pêches, soit l'Europe, en fonction de l'espèce et/ou de la zone que l'on veut pêcher. Une licence est payante mais pas forcément chère.

Sources de financement potentielles : Fonds européens, CTG, DGTM.

Acteurs concernés : Pêcheurs professionnels, pêcheurs plaisanciers, guides de pêche, scientifiques, Etat, CRPMEM, gestionnaires de sites, ONG, CTG.

FICHE N° 8

Thème n° 4 : Gérer durablement les stocks tout en soutenant les filières

Objectif : Préserver des sites d'importance écologique pour le Mérou géant

Besoins : Impliquer les acteurs dans la gestion de l'espèce et de ses habitats, élargir la gouvernance et préserver le Mérou géant.

Actions : (propositions 4.1)

<u>Groupe de travail ou stratégie de mise en œuvre</u>	<u>Actions</u>	<u>Informations/remarques</u>	<u>Points de vigilance et leviers</u>	<u>Consentement</u>
<p>GT Préparation à la Stratégie Nationale Aires Protégées</p>	<p>Gérer une zone de façon concertée entre pêcheurs et organismes de préservation de l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Zones de cantonnement • Zones en jachère • Autres outils ? • Tests de mise en protection sur des -récifs artificiels 	<p>La gestion n'implique pas forcément des interdictions (tous les outils de gestion n'empêchent pas les usages) ! Cela peut concerner l'amélioration des connaissances sur un site. Permet aussi de débloquer de l'argent pour des projets, cela donne de la légitimité aux pêcheurs également.</p> <p>On pourrait faire cette co-gestion/co-suivi sur un éventuel test de mise en place de récif artificiel. Mais les suivis avant arrivée des poissons sont généralement très longs. Et il n'est pas exclu que le site s'envase avant.</p> <p>Considérer un éventuel aspect mobile/dynamique de la zone protégée.</p> <p>Il est plus facile d'interdire totalement la pêche dans la zone protégée, mais il sera sûrement plus accepté que l'interdiction des activités ne soit concentrée que sur une période donnée.</p>	<p>Il ne s'agit pas d'une mesure ciblée sur le Mérou. Or, il existe peu de zones rocheuses sur lesquelles établir ce type de gestion. Cela signifie forcément de mettre en protection un espace actuellement utilisé pour la pêche. Quel intérêt ont les pêcheurs à participer à cela ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cela donne de la légitimité aux pêcheurs qui exercent sur le site. • Les pêcheurs sont intégrés à la gouvernance. • Un site géré peut bénéficier plus facilement de financements pour des projets (ainsi que les acteurs impliqués). 	<p>D'accord / pas d'avis, ne bloquera pas / ne peut se prononcer en l'état / désaccord</p> <p style="text-align: center;">13/ 0/ 3/ 0</p>

Informations complémentaires : Définition d'une zone de gestion concertée : zone bénéficiant d'un outil de gestion qui concilie activités socio-économiques et préservation.

La gouvernance est élargie au maximum. Une co-gestion peut être envisagée avec des usagers par exemple.

Les outils de gestion peuvent autoriser les usages.

Un travail est actuellement en cours sur la Stratégie pour les Aires Protégées. Si dans ce cadre, il est décidé qu'une Aire Marine Protégée doit se faire, alors il pourra être proposé la co-gestion à des pêcheurs.

Se renseigner sur les zones de cantonnement de pêche réalisées en Martinique avec le Comité des pêches : les zones de pêche autorisée changent dans le temps.

Sources de financement potentielles : DGTM.

Acteurs concernés : Pêcheurs professionnels, pêcheurs plaisanciers, guides de pêche, scientifiques, Etat, CRPMEM, gestionnaires de sites, ONG.

FICHE N° 9

Thème n° 4 : Gérer durablement les stocks tout en soutenant les filières

Objectif : Favoriser des pratiques de pêche durables

Besoins : Promouvoir des pratiques respectueuses/améliorer la qualité des produits vendus/permètre une prise de conscience des consommateurs sur la nécessité d'avoir une bonne traçabilité/qualité du produit consommé (revendeurs et restaurateurs également)/éradiquer la vente de poissons issus de la pêche de loisirs/augmenter les prix et les revenus des pêcheurs professionnels.

Actions : (propositions 3.6 ; 3.11)

<u>Groupe de travail ou stratégie de mise en œuvre</u>	<u>Actions</u>	<u>Informations/remarques</u>	<u>Points de vigilance et leviers</u>	<u>Consentement</u>
Collectivité Territoriale de Guyane et CRPMEM ?	<p>Mettre en place un label de pêche durable du Mérou géant</p> <ul style="list-style-type: none"> • A destination de la pêche professionnelle • Label reposant sur une charte 	<p>Besoin d'un cahier des charges à respecter (normes d'hygiène, pratiques de pêche, découpes, stockage, etc.).</p> <p>Mettre en place une charte pour obtention du label « Mérou de Guyane », ce qui fait augmenter les prix.</p> <p>Conditionner la licence ou la charte à la participation aux études scientifiques, à la formation. L'objectif n'est pas le contrôle mais la valorisation.</p>	<p>Point non partagé car un label pourrait augmenter la pression de pêche sur le Mérou géant et sa consommation.</p> <p>Difficilement réalisable car la filière pêche manque de structuration en Guyane (aménagements, règles sanitaires, etc.).</p> <p>Label international : difficile à avoir et à contrôler (peut-on aussi y croire en tant que consommateur ?).</p> <p>Label national : à voir si cela existe.</p> <p>Label local : possible ? Est-ce que les pêcheurs professionnels ont envie de le respecter ? Pour quelle espèce ? Uniquement le mérou ou étendu à d'autres espèces ? Label uniquement pour la pêche à la ligne car durable.</p> <p>Quel avenir pour la pêche professionnelle au mérou en Guyane ? un label vaut-il le coup ?</p> <p>Si logo de pêche durable avec certification alors y associer une réglementation stricte.</p> <p>Réglementation en place si pêche illégale étrangère est éradiquée.</p> <p>Qui contrôle le respect de la charte ?</p>	<p>D'accord / pas d'avis, ne bloquera pas / ne peut se prononcer en l'état / désaccord</p> <p align="center">6/ 3/ 6/ 1</p>
GT Ecotourisme du projet Life BIODIV'OM	<p>Mettre en place un label en lien avec l'écotourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Label reposant sur une charte 	<p>Que mettre dedans ?</p> <p>Respect des sites de pêche ?</p> <p>Matériel ?</p>	<p>En fleuve ? En mer ?</p> <p>Qui contrôle ?</p>	<p align="center">7/ 2/ 6/ 1</p>

Informations complémentaires : En Guadeloupe et en Martinique, il existe des labels (charte en vigueur) (Ifremer creuse la question).

Sources de financement potentielles : CTG.

Acteurs concernés : Pêcheurs professionnels, CRPMEM, comité du tourisme, Etat, collectivités, scientifiques, ONG.

FICHE N° 10

Thème n° 4 : Gérer durablement les stocks tout en soutenant les filières

Objectif : Encadrer les pratiques de pêche

Besoins : Améliorer le bien-être animal/augmenter le taux de survie des individus relâchés.

Actions : (propositions 6.1 ; 6.2)

<u>Groupe de travail ou stratégie de mise en œuvre</u>	<u>Actions</u>	<u>Informations/remarques</u>	<u>Points de vigilance et leviers</u>	<u>Consentement</u>
GT Encadrement des pratiques du projet life BIODIV'OM	<p align="center">Réglementer l'utilisation du matériel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encordage • Hameçons • Gaffe • Appâts • Autre matériel ? 	<p>Encordage autorisé uniquement si le pêcheur garde le poisson (réglementation via arrêté préfectoral).</p> <p>Bagage des mérous : bague uniquement appliquée sur le mérou qui reste à la corde. Un pêcheur qui a un animal encordé et non bagué est en infraction (visible pour les services de contrôle).</p> <p>Pour éviter que les pêcheurs baguent tous les mérous qu'ils capturent, et ainsi ne pas respecter la réglementation, un quota de bagues doit être attribué annuellement (les pêcheurs ne disposeraient pas d'un stock illimité et seraient donc contraints de conserver les bagues pour les mérous uniquement encordés et conservés).</p> <p>Les bagues aident à la gestion des captures (cf. Thons rouges). Cela permet que chacun puisse pêcher un nombre équitable de poissons. Quota à calculer en fonction des pêcheurs.</p> <p>La gaffe abîme les individus et ne peut donc être utilisée dans une pratique no kill. A interdire si l'animal est relâché. Mesure complémentaire à l'interdiction de l'encordage et des bagues.</p>	<p>La distribution d'un nombre de bagues limitée soulève des interrogations sur un objectif « caché » de cette mesure qui limiterait encore plus le nombre de mérous autorisé par bateau.</p> <p>Faisabilité des bagues : nécessité d'une bonne gestion, besoins financiers également.</p> <p>Financement à trouver pour le matériel.</p> <p>Difficulté d'application et de contrôle. Qui assure le contrôle ?</p> <p>Qui peut baguer ?</p> <p>Uniquement à destination de la pêche de plaisance.</p> <p>Améliorer les connaissances sur le no kill, la manipulation, etc. est un préalable à la réglementation.</p>	<p>D'accord / pas d'avis, ne bloquera pas / ne peut se prononcer en l'état / désaccord</p> <p align="center">12/ 2/ 2/ 0</p>
	<p align="center">Réglementer la manipulation des animaux à bord des bateaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise de photos • Remonté et relâché des animaux 	<p>Problématique à étudier.</p> <p>Les animaux sont parfois gardés longtemps à bord, surtout quand une partie de l'équipage veut prendre des photos. Se développe de plus en plus et les photos sont largement diffusées sur les réseaux sociaux.</p> <p>Certains font les photos depuis le bateau, mais en laissant l'animal dans l'eau pour ne pas l'épuiser.</p> <p>Le problème est aussi lié aux méthodes de remonté et de relâché des animaux.</p> <p>Cela peut se traduire par une mesure réglementaire ou bien sur une simple bonne volonté des pêcheurs. Les guides pourraient montrer l'exemple.</p>	<p>Financement à trouver pour le matériel.</p> <p>Comment contrôler les manipulations ?</p> <p>Qui contrôle ?</p> <p>Uniquement à destination de la pêche de plaisance.</p> <p>Améliorer les connaissances sur le no kill, la manipulation, etc. est un préalable à la réglementation.</p>	<p align="center">8/ 4/ 4/ 0</p>

Informations complémentaires : Des outils permettent de faire redescendre les poissons (voir outil Meros do Brasil et E. Ribas qui utilisent une sorte de pince spéciale). La faisabilité reste à évaluer car le courant doit être faible et c'est plus difficile pour les gros mérous.

Sources de financement potentielles : Fonds FEDER et FEAMPA, subventions DGTM et CTG, Office de l'Eau.

Acteurs concernés : Pêcheurs plaisanciers, guides de pêche, Etat, scientifiques, ONG, GEPOG.

FICHE N° 11

Thème n° 4 : Gérer durablement les stocks tout en soutenant les filières

Objectif : Structurer la pêche de loisir en mer et en fleuve

Besoins : Disposer de représentants de pêcheurs de loisirs.

Actions : (propositions 2.12)

<u>Groupe de travail ou stratégie de mise en œuvre</u>	<u>Actions</u>	<u>Informations/remarques</u>	<u>Points de vigilance et leviers</u>	<u>Consentement</u>
Pêcheurs de loisirs et Etat	Créer officiellement un Comité Régional des Pêches de Loisirs (CRPL)	Le CRPL est actuellement un collectif informel. L'officialisation de ce comité est indispensable pour porter la voix des pêcheurs de loisirs.	Le CRPL ne peut être l'équivalent du CRPMEM car ce dernier existe au titre du code rural et des pêches maritimes. Quelles sont les modalités ? Financement ?	D'accord / pas d'avis, ne bloquera pas / ne peut se prononcer en l'état / désaccord 10/ 4/ 2/ 0
	Créer une Association Agrée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) en Guyane		Qui peut le porter ? Permis de pêche obligatoire ?	9/ 4/ 2/ 1

Informations complémentaires :

Sources de financement potentielles :

Acteurs concernés : Pêcheurs plaisanciers, guides de pêche, Etat.

